



FLINS-SUR-SEINE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie / salle polyvalente, en séance publique sous la présidence de M. le Maire, Philippe Méry. Présents : Nadège Daumard, Hélène Dupas, Michel Dupont, Nathalie Delattre, Francine Barbier, Michel Leblanc, Catherine Lozeray, Christophe Soler, Laurent Charbonnier, Magalie Lemonnier, Aurélie Bauer, Bernard Lallemant, Sabine Timblène, Gwenaëlle Szarek, Jean-Paul Le Corre, Rachid Zerouali lesquels forment la majorité des membres en exercice et délibèrent selon l'article L.2121-17 du CGCT.

Procurations : Yassir Hatat à Gwenaëlle Szarek et Patrice Herval à Philippe Méry
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Christophe Soler est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire certifie que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28/06/2021 comportant l'ensemble des délibérations retranscrites ci-après a fait l'objet d'un affichage municipal dans les délais légaux. Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers et constaté que le quorum était atteint, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour :

- 1- Décision modificative n°2 au Budget primitif communal
- 2- Avis sur le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées
- 3- Création de poste

DELIBERATION N° 2021/29

OBJET : Décision modificative n°2 au Budget communal

Le conseil municipal,

Vu le CGCT

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021/11 en date du 29/03/2021 approuvant le budget primitif communal 2021,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021/22 en date du 01/06/2021 approuvant la décision modificative n°1 au budget primitif communal 2021,

M. Dupont explique les différents mouvements budgétaires.

La commission environnement rappelle qu'il conviendra de remettre au budget les dépenses prévues pour les achats de terrains à destination des jardins familiaux.

Considérant qu'il convient de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte la décision modificative n° 1 telle que définie ci-dessous :

INVESTISSEMENT							
D / R	Article	N° opération	DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	21312-BT145	145	BATIMENTS SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE		2 960.00 €		
D	21312-BT5	5	BATIMENTS SCOLAIRE - ECOLE ELEMENTAIRE	6 863.00 €			
D	21318-BT9	90	AUTRES BATIMENTS PUBLICS - CENTRE DE LOISIRS		10 000.00 €		
D	2152-BT8	80	INSTALLATIONS DE VOIRIE - SALLE POLYVALENTE		8 600.00 €		
D	2152-PRC	17	INSTALLATIONS DE VOIRIE - PARC DU CHÂTEAU		86.00 €		
D	2152-VO5	35	INSTALLATIONS DE VOIRIE - VOIRIES DIVERSES		3 204.00 €		
D	2183-BT5	5	MATERIELS INFORMATIQUE - ECOLE ELEMENTAIRE		8 000.00 €		
D	2184-BT5	5	MOBILIERS - ECOLE ELEMENTAIRE		6 863.00 €		
D	2313-BT145	145	IMMOBILISATION EN COURS - ECOLE MATERNELLE		10 368.00 €		
D	2313-BT5	5	IMMOBILISATION EN COURS - ECOLE ELEMENTAIRE	10 368.00 €			
D	020		DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	16 358.40 €			
D	2111		TERRAINS NUS	16 491.60 €			
				50 081.00 €	50 081.00 €	- €	- €
				0.00 €		0.00 €	

DELIBERATION N° 2021/30

OBJET : Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2021 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise

La CLECT de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise a réuni ses représentants titulaires le 15 juin 2021, en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI afin de :

- finaliser les évaluations de charges relatives aux compétences jusqu'alors non évaluées ;
- rendre définitives l'ensemble des évaluations de charges restées provisoires depuis l'adoption du dernier rapport de CLECT adopté en décembre 2017.

La Communauté urbaine perçoit ou verse des attributions de compensation provisoires à l'ensemble de ses communes membres depuis l'année 2018.

Les attributions de compensation visent à sécuriser les équilibres financiers des communes-membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dès lors qu'il y a transfert de compétences et de facto de charges. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

À ce titre, la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé, d'une part des transferts de compétences, de charges et de ressources et d'autre part du montant des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la Communauté urbaine qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission. Les

conditions requises pour que le rapport de CLECT soit adopté sont la majorité qualifiée des deux tiers des communes, représentant 50 % de la population ou inversement, 50 % des communes représentant les deux tiers de la population.

En cas d'adoption du rapport de CLECT, celui-ci sera transmis par Madame la Présidente de CLECT au Président de la Communauté urbaine qui pourra proposer la fixation d'attributions de compensation définitives aux conseillers communautaires.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le rapport de CLECT 2021 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

Arrivées de Laurent Charbonnier et Michel Leblanc

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU le rapport de CLECT voté à la majorité simple le 15 juin 2021.

M. le Maire : ce rapport de CLECT entérine les coûts estimés des transferts de charges qui n'avaient jamais été fiabilisés depuis la création de la CUGPSEO en raison de désaccords économiques qui se sont traduits par une procédure juridique. Cela se traduit par une diminution de nos attributions de compensation à hauteur de 40 700 € mais parallèlement par la prise en compte de l'allée sous les murs du parc et de la fin de la rue des Gats.

Nous exigeons en retour de la Communauté urbaine une amélioration nette de l'entretien des rues et de l'espace public.

Bernard Lallemand : effectivement il y a de grosses lacunes dans l'entretien de la commune par la CUGPSEO.

Sabine Timblène : les places et parkings ne doivent pas être oubliés, le désherbage fait actuellement est sous-traité à une société d'espaces verts, les herbes ne sont même pas ramassées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix et 2 abstentions (Bernard Lallemand et Sabine Timblène)

ARTICLE 1 : ADOPTE le rapport de CLECT 2021 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

ARTICLE 2 : PRECISE qu'en cas d'adoption du rapport de CLECT par les communes membres de l'EPCI, selon les conditions de majorités définies par l'article 1609 nonies C, il sera transmis au président de la Communauté urbaine, pour proposition de fixation des attributions de compensation définitives.

DELIBERATION N° 2021/31

OBJET : Création de poste

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de la nécessité de recruter un agent à temps non complet pour assurer les fonctions d'encadrement de la surveillance cantine et d'éducateur sportif à l'école des sports.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide :

1 - La création d'un emploi d'opérateur des APS à temps non complet *23/35ème* pour assurer les fonctions d'encadrement de la surveillance cantine et d'éducateur sportif à l'école des sports à compter du 7 juillet 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière sportive, au grade d'opérateur.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'expérience professionnelle dans le secteur cité ci-dessus.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'opérateur des APS qualifié.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : je vous fais part des remerciements de la famille Poulain pour l'aide apportée au financement d'un véhicule adapté.

Hélène Dupas : le CCAS a également commandé une couronne de fleurs pour les obsèques de Nicole Hequet.

Rachid Zerouali : je voulais aborder le sujet de la propreté des rues mais ce sujet a déjà été abordé.

Michel Dupont : la commission communication fait la relecture du bulletin municipal cette semaine, le bon à tirer de Flins à cœur devrait suivre.

Nous avons également avancé sur le dossier de rénovation de la signalétique dans la commune.

Francine Barbier : l'expertise du 4 juin de la MARPA a été positive dans la remédiation des diverses fissures du bâtiment qui sont non évolutives et jugées esthétiques.

L'expert va remettre au juge un avis de réparation des désordres.

Concernant le groupe de travail sur l'évolution du CCAS, nous avançons bien, un questionnaire destiné aux séniors sera distribué à la rentrée.

Le dispositif YES en partenariat avec le département est lancé, il s'adresse aux personnes isolées qui reçoivent la visite d'étudiants, 6 personnes sont déjà inscrites en 2 semaines.

Michel Leblanc : la période est riche en évènements avec la reprise du judo, la gestion du potager...

Gwenaëlle Szarek : j'espère que l'article sur le civisme et le savoir vivre dans la commune aura son effet car on constate de plus en plus d'abus, des caddies sur les trottoirs, les gens qui ne rentrent plus leurs poubelles, les déjections canines...

Laurent Charbonnier : il faudrait que la police municipale avertisse les gens en infraction puis les verbalise en cas de non-respect.

-Le débat s'instaure sur le sujet-

Magalie Lemonnier : le manège n'a pas encore été retiré.

Monsieur le Maire : la procédure est en cours, trois ferrailleurs ont remis un devis au parquet.

Magalie Lemonnier : est-ce que le projet d'antenne relais se situe à proximité de la nouvelle école ?

Monsieur le Maire : initialement de l'autre côté de l'autoroute vers le bois st Vincent, ce projet est à l'arrêt et nous avons autorisé une seconde implantation en haut du parc vers la porte des hauts vents.

Magalie Lemonnier : est-ce que la nouvelle école est à moins de 100 mètres de l'autoroute.

Monsieur le Maire : oui le bâtiment se trouve à plus de 100 mètres de l'autoroute.

Magalie Lemonnier : qu'en est-il des travaux aux étangs ?

Monsieur le Maire : il y a une difficulté à trouver une entreprise garantissant l'étanchéité le temps des travaux.

Sabine Timblène : quand pourrons-nous communiquer sur les départs en retraite du personnel municipal ?

Monsieur le Maire : avec le covid, nous attendions l'opportunité de pouvoir faire un pot de départ et ensuite de pouvoir en faire état dans le bulletin municipal, nous pourrions le prévoir dès que la situation sanitaire le permet.

Sabine Timblène : pourrait-on être informé des mouvements au sein du personnel municipal.

Magalie Lemonnier : au moins un organigramme renouvelé deux fois par an par exemple.

Monsieur le Maire : cela sera fait ainsi en début d'année et en septembre par exemple.

Nathalie Delattre : nous avons rencontré la commission en charge des évaluations des villes et villages fleuris. Après une visite de la commune, ils nous ont fait part de leur contentement d'avoir découvert Flins.

J'en profite pour remercier le personnel du service environnement pour le fleurissement et l'entretien dans la commune mais également les bénévoles qui participent à cet élan notamment dans la gestion du potager pédagogique.

Concernant le projet de bibliothèque / médiathèque, nous avons visité celle de Bouafle et en avons tiré des enseignements, un rendu sera fait au conseil certainement en septembre.

Bernard Lallemand : j'ai répondu à l'enquête de la cugpseo à destination des élus, c'est fastidieux mais intéressant dans la démarche.

Nadège Daumard : malgré une ambiance pluvieuse à la fin de l'évènement, la fête de la musique a connu un succès avec de nombreux participants.

La matinée du 16 juin, journée olympique a connu également du succès avec de nombreux enfants de l'école des sports, en présence du président du comité départemental olympique. Le 23 août dans le cadre des Yvelines font leur cinéma, il sera projeté « Le Mans 66 » dans le parc Jean Boileau.

Enfin, n'oubliez pas les 4 et 5 septembre prochain, la fête de Flins.

Séance close à 20h35.

Le Maire, Philippe MERY

